

63^e Assemblée générale ordinaire

Rapport du TRÉSORIER

Nous voudrions débiter ce rapport par un préambule. Suite à la maladie de notre secrétaire de gestion, Madame Danuta Pagano, depuis octobre 2024, nous avons dû et pu, avec l'autorisation du comité, nous adjoindre les services de la Fiduciaire « Capten Fiduciaire » à Meyrin dirigée par Madame Jessica Giubergia, laquelle avait déjà travaillé au Cartel comme secrétaire-comptable qui a procédé au bouclage des comptes du Cartel pour cette année 2024.

Voici donc la présentation des comptes 2024 qui présentent, pour la 1^{ère} fois, un léger déficit qui se monte à **Fr. 216.33** alors que l'exercice 2023 dégagait un bénéfice CHF 140.34. Cette somme a été portée au débit du compte « Capital », dont le solde au 31 décembre 2024, se monte à **Fr. 46'895.92** (Fr. 47'112,25). La « Réserve légale » reste identique à l'an passé avec un montant de **Fr. 10'477.56**.

La subvention arrêtée par la commune de Meyrin en accord avec le Comité, s'est montée à **Fr. 160'000.00**.

Nos dépenses, se sont élevées à **Fr. 175'719.20** (185'986,91) Pour rappel, le montant de la subvention est basé sur un montant fixe en rapport avec les frais réels annuels prévus pour chaque poste. En cas de différence, en plus ou en moins, on fait appel à nos comptes de Provisions en accord avec la Commune. Nous vous donnons, ci-dessous, quelques précisions quant à son utilisation.

Le poste des salaires, charges sociales et auxiliaires est le plus élevé du budget. Le montant a été fixé à **Fr. 135'700.00**, a atteint la somme de **Fr. 120'126.16** (Fr.134'014,60) soit une diminution de CHF 13'888,44 par rapport à 2023 et de Fr 16'183,84 en dessous du budget. Cette différence provient de la maladie de notre secrétaire de gestion, depuis le mois d'octobre et dont les charges salariales ont été prises en charge par l'assurance, malgré l'indexation des salaires de **1,4%** alignée sur la Commune, soit **Fr. 1'922.40**. De ce fait, nous avons été contraints de procéder au remplacement de notre employée, pendant sa maladie, par la Société Fiduciaire dont les honoraires pour ce mandat ont atteint la somme de **Fr. 3'010.00**.

Le budget pour les frais des photocopies fixés à **Fr. 15'000.00**, se sont élevés à **Fr. 15'029.35** (Fr. 15'096,15). Ils comprennent le montant du contrat annuel de location du copieur, fixé à **Fr. 14'917.80** (15'310.85) et les copies supplémentaires dépassant le quota défini de copies en couleurs et en noir/blanc. Ce quota annuel, fixé à **240000 copies** (180000 couleurs et 60000 noir/blanc) a été dépassé en 2024 et nous a valu une facture complémentaire de **Fr. 111.55** (185,30).

Cependant, il est à relever que pour la 2^{ème} fois consécutive, une diminution des photocopies a été constatée. C'est ainsi que pour les **62 Sociétés membres**, du Cartel, le nombre de copies produites est passé, en 2024, à **197871** (203588). Il a

diminué pour les copies en couleurs à **136800** (144888) soit - **5,58%**, mais pour les photocopies en **noir et blanc**, il a passé à **61071** (58700) soit + **4,04%**.

Concernant les autres postes, soit les « **Frais Généraux Divers** », dans leur ensemble, ils ont été budgétés à **Fr. 30'800.00**. Ils ont atteint toutefois la somme de **Fr. 33'048.10** (32'726,20) en diminution de **Fr 321.90**, par rapport à 2023 mais en revanche sont en dessus du budget de **Fr. 3'648.10**.

Dans cette somme, sont compris les frais « Matériel de bureau », (3322,95), « Maintenance Internet + filemaker » (3'955,25) « frais de port, réfectoire, de l'A.G., la plastifieuse et licences diverses (1'440,75) « frais de consultations juridiques » (2'981,60) soit au total **Fr. 11'700.55** (9'610,40). En revanche, ne sont pas inclus les frais « Informatique » qui atteignent le montant de **Fr. 6'339.05** (Fr. 2'981,90) montant, auquel on a réattribué la déconsolidation de Fr. 13'800,-- d'une provision (provisoire) en début d'année soit au total de **Fr. 20'139.05**. Il en est de même pour la prime d'assurance pour PME de **Fr. 608.50** (635,40), et le forfait du téléphone mobile de la Présidente, pour un montant de **Fr. 600.00**.

Le compte « **Actifs transitoires** » présente un solde de **Fr. 3'388.65** quant à celui des « **Passifs transitoires** » il affiche un solde de **Fr. 9'270.75**.

Nous avons aussi procédé à l'amortissement des machines, des appareils divers, du mobilier et matériel, du site Internet et du système informatique, selon les normes légales, pour un montant total de **Fr. 2'855.00** (Fr. 3'750,00).

Enfin nous avons effectué la déconsolidation de la « Réserve Repas de membres de Comités » de **Fr. 12'000.00** que nous avons faite en 2021 suite à l'annulation en raison du Covid. En conséquence nous n'avons déconsolidé que la somme de **Fr. 5'000.00** en complément de la subvention communale pour respecter le budget.

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans remercier vivement les Autorités Communales pour la subvention allouée au bon fonctionnement du Cartel et la confiance qu'elles témoignent à son Comité, pour sa gestion.

Nos remerciements vont enfin à la Commission de vérification des comptes pour la méticulosité du travail accompli par les 2 déléguées des Sociétés qui se sont proposées pour ce mandat. Il s'agit de Madame Joan HELFER, Présidente du « Tennis Club de Meyrin » et de Madame Elisa BARONA, Présidente de « Association Latino-Américaine de Meyrin » fonctionnant respectivement pour la 2^{ème} et la 1^{ère} fois.

Nous vous remercions de votre attention.

Daniel KOHLER, Trésorier

Meyrin, le 27 mars 2025